



SOMMAIRE

Le clin d'œil Météo

1. Synthèse des essais variétés blé d'hiver
2. Produire du blé ou du triticale ?
3. Vu en plaine
4. Rappel réunion bilan de campagne
5. Evolution au sein de l'équipe bio régionale

AGENDA

Terr'Eau Bio, faites pousser vos projets !
jeudi 12 septembre à partir de 9 h 30 à **la Neuville sur Oudeuil** (Oise)

Salon Tech & Bio, 18 et 19 septembre à **Bourg les Valence** (Drôme)

N°16 – 4 septembre 2019

Le clin d'œil météo

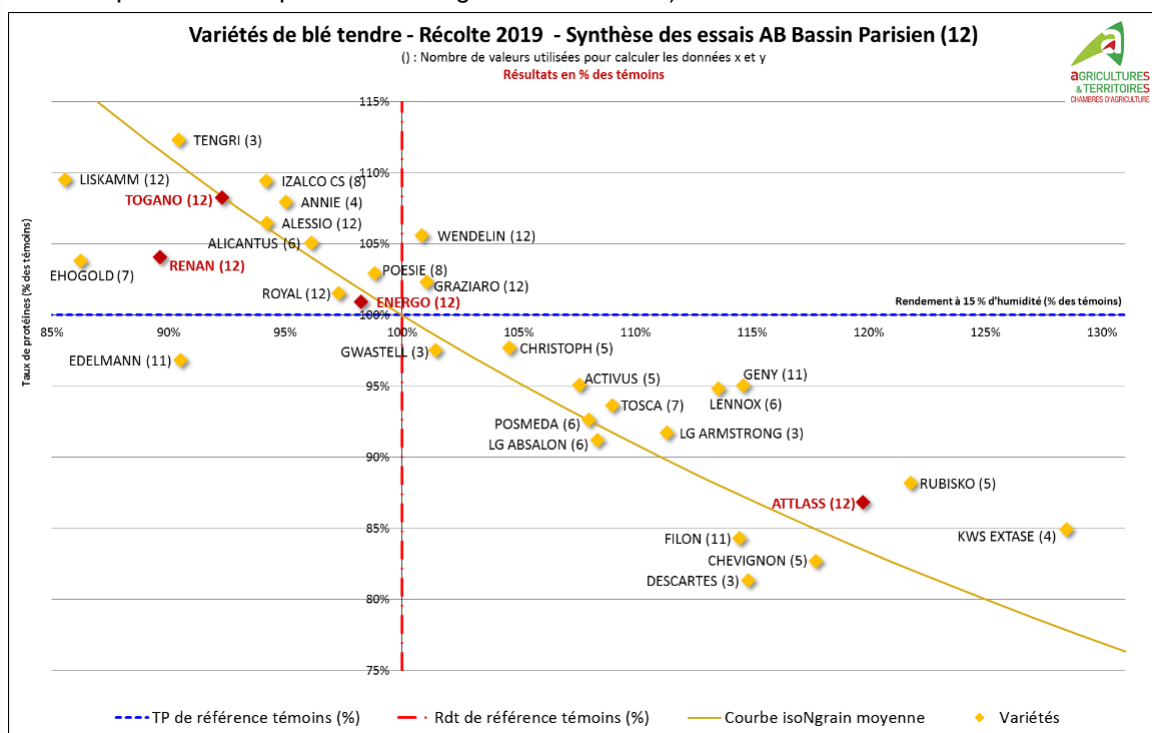
« Septembre se nomme, le mai de l'automne. »

OBSERVATIONS ET CONSEILS

1. Synthèse des essais variétés blé d'hiver sur le bassin Parisien

Les résultats des essais analysés, nous sommes en mesure de vous apporter les informations recueillies au sein du réseau des Chambres d'agriculture, de vive voix lors des prochaines réunions « bilan de campagne ».

En 2019, le nombre de références acquises avec l'aide de nos partenaires s'étoffe. Pour les blés d'hiver, la synthèse regroupe 12 essais sur le Bassin Parisien (travail réalisé par Coline Capron CA de Région Ile de France).



Les résultats sur le graphique reflètent en partie les informations que vous nous avez transmises. En bas et à droite du graphique, les blés productifs dont les teneurs en protéines se situent autour de 9.5 pts de protéines et le rendement est supérieur de 20 % des témoins, soit 9 à 10 quintaux. Ce sont des variétés indiquées pour les années de conversion et valorisées généralement en alimentation du bétail.

En 2019, le différentiel de prix apporté par la plupart des coopératives sur les blés de qualité oblige à regarder ces résultats différemment. Pour en savoir plus, rapprochez-vous de vos organismes stockeurs et participez aux réunions bilan de campagne !

La majeure partie de ces variétés sont théoriquement disponibles en AB. Pour vérifier les possibilités, <https://www.semences-biologiques.org/#/>

Gilles SALITOT

2. Produire du blé ou du triticale ?

Dans le contexte d'une année avec des volumes de production importants en C2 et la crainte d'un engorgement des marchés pour l'alimentation du bétail, la question revient fréquemment : doit-on privilégier la production de blé dans nos assolements au détriment du triticale ? En nous appuyant sur les essais récoltés cette année pour lesquels nous disposons dans les mêmes parcelles, des deux céréales, voici une approche économique.

Lieu	céréale		hypothèse prix blé C2 et blé Bio (€/T)	Rdt blé (T/ha)	Rdt triticale (T/ha)	prix minimum triticale (€/T) pour un produit équivalent blé
Sainte segrée (80)	triticale	11 variétés triticale vs 3 variétés ble	220	4,7	5,7	181
	blé		430			355
St Martin de Bréthencourt (78)	triticale	16 variétés triticale vs 2 variétés ble	220	1,82	3,25	123
	blé		430			241
Chaourse (02)	triticale	13 variétés triticale vs 16 variétés ble	220	6,49	8,09	176
	blé		430			345
Carvin (62)	triticale	12 variétés triticale vs 17 variétés ble	220	6,11	8,83	152
	blé		430			298
Moyenne 4 essais	triticale		220	4,8	6,5	158
	blé		430			318

Nous avons pris en compte dans chaque essai le rendement respectif des deux céréales d'hiver. Cette différence sur 4 essais est en moyenne de 1,7 T en faveur du triticale. En prenant pour le blé deux hypothèses de prix (220 €/ T en C2 et 430 €/T en AB), il nous est possible de déterminer **le prix minimum de commercialisation du triticale à atteindre pour obtenir un produit équivalent au blé**. Ce prix minimum serait de **158 €/T pour un triticale C2 et 318 €/T pour le triticale biologique**.

Le différentiel de prix entre les deux espèces est donc assez conséquent (de 62 €/T en C2 à 112 €/T en AB). Pour juger de l'intérêt de l'une ou l'autre des céréales, il convient de regarder comment se positionne chaque opérateur.

Une autre considération souvent oubliée en période de marché tendu est de ne pas oublier la place respective de chacune de ses céréales dans la rotation. Produire du blé ou du triticale, c'est aussi une question d'agronomie. **Le blé** correspond à une première paille qui vient **après un précédent favorable** alors que **le triticale** est à considérer comme une deuxième paille, **plus apte à évoluer en condition de fertilisation limitée**.

Alain LECAT – Gilles SALITOT

3 Vu en plaine

Le colza bio de Pierre Brucelle (agriculteur à Chaourse 02), sur une semis du 15/08, avec un précédent luzerne détruite en juillet. La culture est au stade 3 à 4 feuilles, avec une levée homogène.



Les repousses de luzerne sont les principales « adventices » à gérer par binage.

La culture du colza est une solution intéressante dans la gestion de l'azote après destruction d'une luzerne. En effet, seul le colza valorisera la minéralisation importante à l'automne dans cette situation. Une parcelle à suivre, dans un prochain JT bio.

Pierre DURAND

4. Bilan de campagne sur l'Est de l'Oise

Pour mémoire, la deuxième réunion « bilan de campagne » a lieu ce vendredi 6 septembre de 9 h 00 à 12 h 00 dans la salle du marché - Place du Marché à Estrées Saint Denis (face à l'église).

A cette occasion, nous ferons ensemble le point sur les principaux enseignements de la campagne et évoqueront le choix des variétés pour les prochains semis.

Il vous est possible pour les agriculteurs de la région Ouest de l'Oise, qui n'ont pu se rendre à Grandvilliers de se joindre à cette réunion !

Gilles SALITOT

5. Evolution de l'équipe bio régionale

Deux conseillers Grandes Cultures prennent leur fonction en ce début septembre.

Pour le département de la Somme, il s'agit d'Alain LECAT, basé à Abbeville.

Ses coordonnées, tél. 06 86 37 56 45 – a.lecat@somme.chambagri.fr

Pour la région Nord Pas de Calais, il s'agit de Sébastien FLORENT, basé à Lorgies.

Ses coordonnées, tél. 06 77 67 31 13 – sebastien.florent@npdc.chambagri.fr

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur le site www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr. Coordination et renseignements : Alain LECAT : 03 20 88 67 54 – alain.lecat@agriculture-npdc.fr (départements 59 et 62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – gilles.salitot@oise.chambagri.fr (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Avec le soutien financier de

